



**COMMUNE DE CROCHTE**

**Canton de Bergues**

**ELEMENTS DE PROGRAMME**

**POUR UNE ETUDE D'AMELIORATION**

**DU CADRE DE VIE**

**NOVEMBRE 1989**



## **SOMMAIRE**

- VUES EXTERIEURES
- CARREFOUR IMPORTANT
- AXE PRINCIPAL
- LE LOTISSEMENT
- LES EQUIPEMENTS  
COMMUNAUX
- PROJET DE DEVELOPPEMENT  
DE COMMUNE
- ESPACES PUBLICS  
PITTORESQUES
- THEMES GENERIQUES



Armhouts-Cappel

Steene

Grochte

Biere

Berques

Socx

Bissezele

Kerke Hoek

Grand Mille Brugge

Petit Mille Brugge

Cappelle Hoek

Flanote Hoek

Drie Habsbeke

Ghesst Veld

le Chapelle

le Marais

le Fauou de Cas

Zuid Heesley Veld

Neppe Hoek

Haoran de la Chapelle

Grochte

Placise Hoek

Nord Castel Hoek

Crochte Meulen Veld

le Moulin de Neppe

Neppe Hoek

le Chapelle

Cocuw Hoek

Ruyaveri

Ruisch Hoek

Huyghedoon Klem

Cappelle Hoek

le Chemin du Moulin

Minnewal

Sonneville Veld

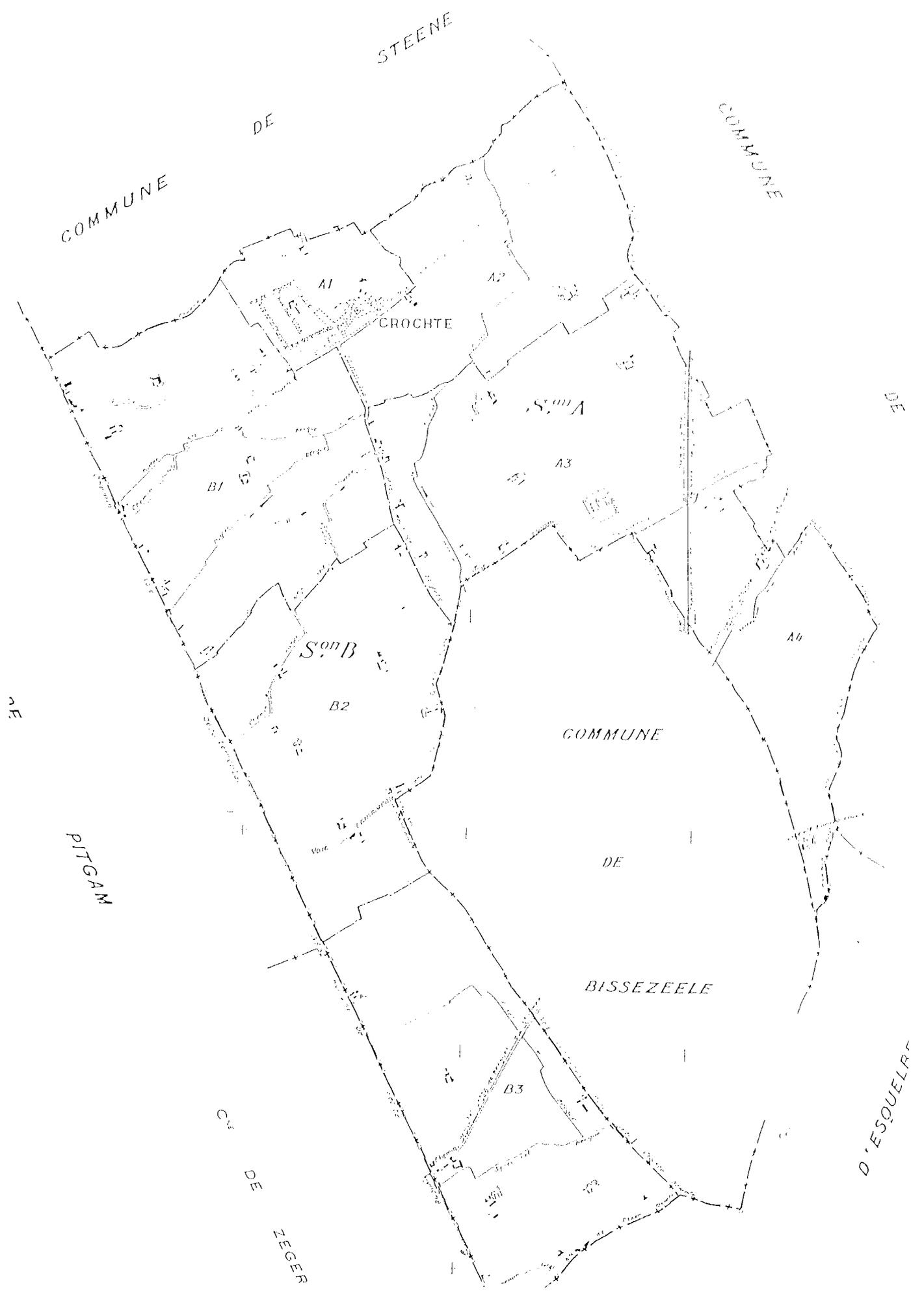
Cluxen Veld

le Vran Moulin

Pey Crochte

Pangch Hoek

le Place de Bissezele



## PRESENTATION

La commune de Crochte est un village de 500 habitants située au sud-ouest de Bergues, proche de l'ancienne voie romaine reliant Cassel et Dunkerque.

L'agglomération d'origine, au nord du C.D. 110 a conservé son identité autour de l'église.

L'autre moitié est constituée de pavillons individuels en lotissement également au nord du C.D. 110.

Gros équipement intercommunal, le collège est le seul bâtiment de l'agglomération situé au sud de cet axe qui dessert la commune.

La municipalité souhaite établir un programme pluri-annuel de travaux et d'actions visant à l'amélioration du cadre communal, s'inscrivant pour partie dans la réalisation et la valorisation d'équipements communaux.

A cette fin, une étude sera commandée à une équipe constituée d'un architecte et d'un paysagiste.

Cette étude couvrira l'ensemble du territoire communal selon le canevas proposé ci-contre, qui ne se veut pas exhaustif.

Les maîtres d'oeuvre de l'étude veilleront à l'échange d'informations avec les partenaires habituels de la commune et tous ceux dont l'intervention pourra être profitable au maître d'ouvrage (C.U. Dunkerque - A.G.U.R. - D.D.E. - D.D.A. - D.V.I. Académie...).



# 1 - VUES LOINTAINES

Outre son clocher émergent des toits, les limites latérales de l'agglomération s'offrent aux regards même éloignés.

Le lotissement et le collège constituent chacun à sa manière une rupture brutale avec la plaine agricole.

Le lotissement bordé de cyprès rigoureux et vigoureux crée une barrière verte mais brutale qu'il conviendrait d'adoucir et de diversifier.

Le collège, en bordure d'agglomération ne bénéficie d'aucune transition végétale avec son environnement

Niveau d'étude :

- esquisse
- propositions techniques de plantations
- base de réflexion pour le cahier des charges de nouvelles constructions.

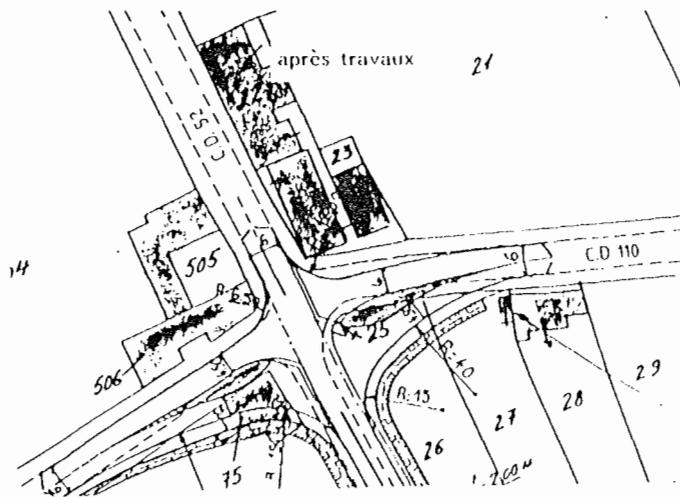
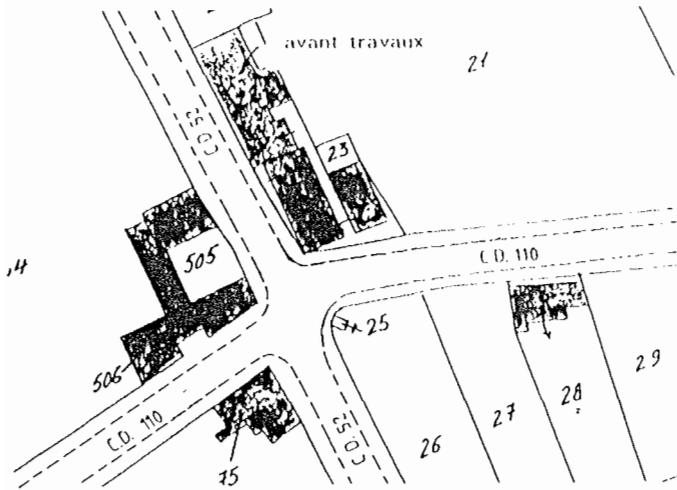


## C.D 52 C.D 110

### Amenagement du carrefour sur le territoire de Crochte et Pitgam

coût:550MF

trafic:1000v/j



#### ●VOCATION

Le carrefour est situé à l'intersection de l'ancienne voie romaine qui assure la liaison Cassel Dunkerque (CD 52) et la liaison Drincham - Crochte (CD 110)

#### ●SITUATION ACTUELLE

Les deux branches du CD 110 qui sont pratiquement symétriques par rapport à l'alignement droit que constitue le CD 52 forment avec celui-ci un angle de 75 ° environ. La chaussée a une largeur de 6 m sur les quatre branches du carrefour .  
Le trafic est de l'ordre de 500 v/j sur le CD 110 et de 1000v/j sur le CD 52 .  
Le CD 52 est prioritaire sur le CD 110.  
Le défaut constaté sur ce carrefour est un manque de visibilité pour les usagers circulant sur le CD 110 en raison d'une part du décalage des axes des deux branches du CD 52 et d'autre part de la présence d'habitations et d'une chapelle dans les quatre angles du carrefour .

#### ●AMENAGEMENT PROJETE

- Les travaux envisagés consistent en :
- un élargissement du CD 110 avec création d'îlots directionnels sur les deux branches
  - un décalage de la branche sud du CD 52 afin de la réaligner avec la branche nord .
  - la reprise de la signalisation horizontale et de la signalisation verticale .

15 Décembre 1986

## 2 - CARREFOUR IMPORTANT

En terme de repère et de valeur d'usage, le carrefour du C.D. 52 et du C.D. 110 est majeur pour la commune.

Au titre de la sécurité, le Conseil Général du Nord y a programmé un réaménagement lourd, nécessitant le déplacement de la chapelle, de poteaux E.D.F. et la démolition d'un bâtiment.

Ces travaux peuvent être l'occasion de propositions paysagères harmonieuses depuis le carrefour jusqu'à l'agglomération le long du C.D. 110.

Niveau esquisse/

partenaire :

- unité territoriale de Dunkerque.





### 3 - AXE PRINCIPAL - C.D. 110

Toute la commune s'adosse sur sa partie sud au C.D. 110. Toute l'urbanisation s'est faite au nord de cet axe à l'exception du collège.

Se succède le long de la route un ensemble d'événements de qualité inégale. Chacun d'entre'eux a une valeur qu'il convient d'améliorer tout en cherchant une cohérence globale.

Le parcours fait apparaître 5 séquences d'Ouest en Est :

A - bâillonnette sur l'espace d'entrée



B - noeud routier, suréquipé (haricots, trottoirs, lampadaires...) et distendu contrastant de manière violente avec le traitement de la voie en amont et en aval du Collège)







C - espace dominé par le café-restaurant (équipé d'un parking au sud de la voie).

Cet espace est intéressant par sa pratique et les services rendus et mérite une officialisation par un traitement attentif.



D - en continuité immédiate du précédent, le carrefour avec la Meuninck Straete est fort utilisé, donnant accès au lotissement.

Lieu privilégié donnant la seule vue en profondeur du village, il a en double perspective : une maison en ruine, une chapelle et un lieu ouvert sur la plaine.

- Les composants : arbres, chapelle, poteau E.D.F., cabine téléphonique sont épars.

Les esquisses, puis l'Avant-Projet-Sommaire proposé s'efforceront de structurer le lieu et de trouver une solution au problème de statut de la placette (privée) par un aménagement susceptible de concilier l'usage privé/et l'usage public.



E : Le parvis de la Mairie, l'accès à la mairie.

Lieu institutionnel de la commune, sa lecture actuelle est trop discrète et demande une lecture franche et immédiate dépassant la limite foncière au Nord du C.D. 110.

Le carrefour, entrée du village depuis l'est, est également l'accès au centre originel et à l'église.





## 4 - LE LOTISSEMENT

Trois thèmes seront examinés :

- les entrées
- les espaces verts communs
- la sensibilisation et la participation des habitants.

A - L'entrée sud est constituée par un espace de représentation, froid rigide et sans valeur d'usage.

. L'étude devra concilier cette valeur d'entrée tout en proposant des possibilités d'usage (école, vie du lotissement...)

L'aménagement devra tenir compte de la parcelle occupée par la maison en ruine. Un usage communale opportun pourrait aider l'équipe municipale dans sa prise de décision (achat...).

. L'entrée nord amorce l'agglomération et pourrait être le lieu de convergence d'une nouvelle voie nécessaire à l'extension de la commune.

. Les perspectives ouest depuis ces deux entrées seront à étudier.

B - Les espaces verts communs sont de taille et de nature différente.

Les deux giratoires au nord et au sud sont vides et austères.

Celui du nord s'ouvre totalement sur la plaine accentuant l'effet de vide.

Leurs aménagements devront tenir compte du désir des habitants, meilleur gage de respect et de durabilité.

L'espace central semble tout aussi démesuré.

Les propositions d'aménagement prendront en compte un projet de terrain de tennis dont les limites grillagées présentent la contrainte majeure.

C - Sensibilisation des habitants.

Le parcellaire est affirmé par la plantation systématique du thuyas dont l'abondance pourrait être réduite et enrichie par d'autres essences.

## 5 - LES EQUIPEMENTS COMMUNAUX

La commune souhaite réorganiser les locaux de la mairie et la salle des fêtes, ainsi que le logement de fonction de l'instituteur.

Compte-tenu de l'imbrication de ces équipements dans la constitution des espaces publics limitrophes, il sera demandé à l'équipe de tester le devenir de ces équipements afin d'en assurer la cohérence avec l'environnement.

Niveau : esquisse.



## 6 - PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE

En étroite collaboration avec les partenaires choisis par la commune (A.G.U.R....) l'équipe étudiera les principes de développement et notamment

- les localisations
- l'accroche au tissu existant
- le phasage
- le préverdissement

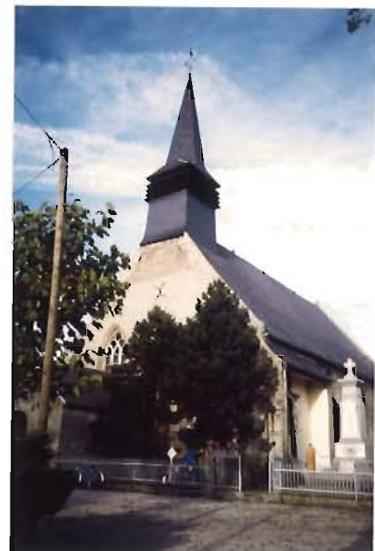
ainsi que les éléments de paysage pouvant s'inscrire dans le cahier des charges du lotissement et dans le règlement P.O.S.



## 7 - LES ESPACES PUBLICS PITTORESQUES

Le contour de l'église est très caractéristique et de bonne qualité qu'il conviendrait de renforcer notamment à l'occasion des interventions sur le domaine bâti (mairie/salle des fêtes).

La venelle à l'ouest donnant accès au contour de l'église offre un linéaire de qualité variable qu'il serait souhaitable d'affirmer et de compléter spécialement par la prise en compte de la perspective sur l'église.



## 8 - THEMES GENERIQUES

Compte-tenu des actions passées en matière de fleurissement, de sensibilisation des habitants, de la présence du collège (section horticole), l'équipe municipale souhaite poursuivre son action avec et auprès des habitants.

L'équipe choisie l'accompagnera dans la poursuite de cette sensibilisation et la mise en oeuvre de moments forts tel que :

- la journée de l'arbre
- la journée de la haie
- .....

Les chapelles qui ponctuent le territoire méritent une attention particulière et peuvent donner lieu à une action associative conjuguée aux travaux envisagés dans la future étude.

